



Communiqué de presse
7 juin 2019



La croissance des ventes de SUV contribue à une augmentation des émissions de CO₂

L'ADEME publie la nouvelle édition de son étude sur les comportements d'achats de véhicules automobiles sur le site carlabelling.ademe.fr. L'année 2018 a été marquée par la poursuite de la baisse des ventes de véhicules diesel et un accroissement des ventes de SUV. Les ventes de véhicules électriques et hybrides connaissent également une hausse. La majorité des achats de véhicules neufs sont réalisés par les entreprises pour les flottes professionnelles.

Moins de véhicules diesel neufs

Pour la sixième année consécutive, les ventes de véhicules diesel poursuivent leur baisse. En 2018, ils représentent **38,9% (vs 47,3% en 2017)** de la totalité des ventes de voitures particulières. Cette tendance s'explique par une politique fiscale qui se rééquilibre entre les motorisations diesel et essence (suppression des bonus, alignement des taxes entre le gazole et l'essence). Elle s'explique également par le succès des véhicules de petite taille qui sont majoritairement essence compte tenu du coût des systèmes de dépollution nécessaires au respect de la norme Euro 6, plus complexes pour les modèles diesel.

Au global, les véhicules essence totalisent 54,7% des ventes, suivis par le diesel (38,9%), l'hybride non rechargeable (4,2%), l'électrique (1,5%) et l'hybride rechargeable (0,7%).

Les SUV en hausse, engendrant une hausse des émissions

L'ADEME a constaté que la tendance à la progression des ventes de véhicules tout-terrain se poursuit avec plus d'un tiers des ventes, soit 36,26% en 2018 contre 32,37% en 2017.

La hausse des ventes de véhicules essence et de SUV impactent directement la moyenne des émissions de gaz à effet de serre des ventes de véhicules neufs, engendrant une hausse de 1 gramme de CO₂ par km par rapport à 2017 atteignant 112 g CO₂ / km.

Ce phénomène est en contradiction avec les ambitions affichées par l'Europe d'une moyenne de 95gCO₂/km pour 2021.

Les ventes de véhicules électriques en hausse

L'année 2018 s'est révélée très positive pour le marché des véhicules à impact environnemental réduit. L'ADEME observe une hausse de **25%** des ventes de voitures électriques ainsi que des ventes des véhicules hybrides rechargeables et non rechargeables qui ont augmenté respectivement de **22 %** et **31,7 %**.

Cette croissance s'explique par la mise en place de nombreuses incitations fiscales (bonus, prime à la conversion) qui encouragent fortement le consommateur à opter pour ces types de véhicules. La maturité technologique du marché, qui permet aux acheteurs de bénéficier d'une offre large et diversifiée, participe également au dynamisme de ce marché.

« Chaque année, les SUV et autres voitures tout terrain séduisent davantage les conducteurs français alors que dans le même temps de nombreux automobilistes se tournent vers les véhicules électriques, dont les ventes ont augmenté de 25% en 2018. Les politiques mises en place en faveur d'un parc automobile moins impactant favorisent l'achat de véhicules moins énergivores. Néanmoins, les efforts à consentir restent énormes car tous les gains réalisés sont annulés par la croissance de la part de marché des SUV. » explique Jérémie Almosni, chef du service Transport et Mobilité à l'ADEME.

En savoir plus :

- **Résultats complets sur le site du Carlabelling** : <http://carlabelling.ademe.fr/chiffrescles/>
- **3 questions à Sandrine Carballès sur les chiffres du Carlabelling** : <https://presse.ademe.fr/2019/06/carlabelling-3-questions-a-sandrine-carballes.html>
- **Infographie chiffres clés Carlabelling** : <https://presse.ademe.fr/2019/06/infographie-carlabelling-les-chiffres-cles.html>

Service de presse ADEME

Tel : 01 58 47 81 28 / e-mail : ademepresse@havas.com



L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr  [@ademe](https://twitter.com/ademe)